



PROBLEME DE VOISIN

Par ROSI

LA LOCATAIRE DE LA VOISINE SE PLAINT DU FAIT QUE LE JARDINIER SALISSE DEVANT CHEZ ELLE QUANT IL COUPE L'HERBE. IL FAUT SAVOIR QUE LA CONSTRUCTION EST A 50 CM DU MUR DE SEPARATION DES 2 PROPRIETES. (pas de permis de construire).

Elle me menace et me harcèle au téléphone.

Que puis je faire et quels son mes droits afin que cela cesse.

Merci de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour à vous aussi.

Pourquoi écrire en majuscules ? c'est impoli.

Que puis je faire et quels son mes droits afin que cela cesse.

1/ Dire à votre jardinier de ramasser l'herbe après la tonte

2/ Bloquer le numéro de la voisine et ne plus décrocher